Cette voiture appartenait à M. Joseph Plouvier, marchand de bois à Annappes. Celui-ci la conduisait. Il revenait, dit-on, d'un repas de fiançailles à Tourcoing, avec sa fille, deux autres personnes et un jeune enfant.

Atteint par derrière, le véhicule fut brisé et le cheval s'emballa. Cet animal tomba un peu plus loin; il était blessé; il a dû être abattu. Les voyageurs ont été précipités sur la route, contusionnés, ses vêtements déchirés et le jeune enfant, arraché des bras de sa mère, fut enfin retrouvé couvert de boue.

M. Plouvier a, devant le tribunal civil de Lille, assigné la Compagnie des tramways du département du Nord, à laquelle il réclama une indemnité de 5.000 fr. Par jugement du 10 janvier de cette année, les premiers juges ont condamné celle-ci à 1.500 fr. de dommages-intérêts.

Ils déclarent que les conducteurs de machines mues par la vapeur et parcourant des routes fréquentées par les piétons et les voitures, sont tenus d'avertir de leur approche, par le signal mis à leur disposition. Si ce signal ne paraît pas avoir été entendu et si la voie n'est pas libre, ils doivent s'arrêter et attendre qu'ils puissent reprendre leur marche sans danger.

Dans l'espèce, l'accident, d'après le tribunal, serait dû à cette circonstance que M. Plouvier, n'ayant pas entendu l'arrivée du train, ne se serait pas garé pour le laisser passer. Mais, d'autre part, le mécanicien n'était pas maître de sa locomotive. Il a trop tard vu l'obstacle et n'a pu arrêter ni éviter le choc. Sous peine, cependant, de faire courir aux piétons et aux voitures de grands périls, les mécaniciens doivent toujours être en mesure, lorsqu'ils aperçoivent un obstacle, d'arrêter leurs machines.

La Compagnie des tramways a interjeté appel de cette décision.

Me de Beaulieu qui plaide pour elle, fait remarquer que la démonstration de la faute du mécanicien incombe à M. Plouvier, demandeur. Il soutient que celui-ci n'a pas fait cette démonstration, jusqu'à présent du moins. Il n'a été, en effet, procédé qu'à une enquête sommaire de la gendarmerie et rien de probant n'est à tirer de cette enquête, nonobstant laquelle les plaideurs eux-mêmes ne concluaient ils pas, devant le tribunal, à la preuve par témoins et contradicteurs de leurs prétentions respectives ?

La Compagnie demande subsidiairement à établir que la voiture tamponnée se trouvait sur la gauche, lorsque se méprenant sur le signal du mécanicien qui aurait, comme il le devait, fait résonner sa trompe lorsque croyant, dis-je, que la locomotive, arrivait sur la voie autre que celle réellement suivie par elle, M. Plouvier traversa la route en diagonale, se porta sur la droite et vint, en quelque sorte, se jeter sur le train, se placer devant lui, à quelques mètres. Le conducteur de la machine n'aurait pu, dès lors, l'arrêter à temps; mais ce dernier ne pouvait prévoir la fausse manœuvre de la voiture qui fut la cause du choc.

M. Plouvier contredit ces prétentions de la compagnie. Me Allaert plaidant, en son nom, qu'il a toujours été sur la droite, qu'il n'a pas traversé la route et changé de côté, que l'une des personnes l'accompagnant tenait une lumière de façon à être aperçu des trains-tramways, que pourtant sa voiture fut atteinte tout à coup, sans qu'il pût s'en douter, sans qu'il ait entendu corner.

La Cour, après en avoir délibéré et à la même audience, a purement et simplement confirmé le jugement du tribunal de Lille.

NORD

Sport. — Par suite de la coïncidence fâcheuse des courses d'Amiens, qui ont été fixées tout récemment aux dimanche et lundi 21 et 23 juillet prochain, avec les jours déjà choisis pour les courses de Valenciennes, le comité de la Société des Courses de Valenciennes a décidé de reporter pour cette année seulement, les courses au quatrième dimanche de juillet et de ne donner alors qu'une seule journée.

En espérant pouvoir faire deux jours, l'année prochaine à la date habituelle, le comité de courses de Valenciennes vient de remercier le Conseil municipal de l'allocation supplémentaire votée dans le cas où il y aurait deux journées de courses, et définitivement fixé la réunion pour cette année au dimanche 28 juillet sur l'hippodrome de Vicq.

Douai. — Une scène de sauvagerie s'est passée, hier, au hameau de Dorignies-lez Douai.

Trois artilleurs du 27e régiment en traient dans l'estaminet tenu par la veuve Poulain; surexcités par la boisson, ils tirèrent bientôt sabre au clair et se mirent à frapper à tort et à travers dans le cabaret, brisant tout et blessant plusieurs personnes.

La garde champêtre averti s'empressa d'accourir et parvint avec l'aide de quelques-unes des personnes présentes à maintenir les forcenés jusqu'à l'arrivée du poste du Polygone.

Le sergent Dutilleux. — Nous avons raconté l'histoire du sergent Dutilleux, né à Valenciennes qui, en garnison dans une ville du Midi, s'était un beau jour avisé qu'il était Belge et en avait profité pour refuser tout service. L'aventure vient de se dénouer devant le tribunal de la Seine : la voici, racontée en détail :

« Charles Dutilleux était engagé, en 1883, dans un régiment de ligne ; l'année passée il rengagea, comme sous-officier, comptant bien gagner l'épaulette un jour ou l'autre ; quelle autre carrière, d'ailleurs, eût été ouverte à un pauvre diable de bonne heure son père était sa mère, et il n'avait hérité d'aucune fortune ; l'état militaire, c'était pour lui le présent assuré, l'avenir également sans soucis ; et puis, le prestige de l'uniforme rêvé...

Ah ! quel plaisir d'être soldat !

Or, dernièrement, un vieux parent ignoré mourait en Belgique, laissant à Charles Dutilleux un héritage aussi inespéré que merveilleux : plusieurs millions !

» Immédiatement, Dutilleux demanda un congé pour aller régler les affaires de la succession ; le colonel, impitoyable, pressentant peut être une désertion, refusa non seulement le congé, mais gratifia le nouveau millionnaire de trente jours de prison. Ajoutons de suite que le commandant du corps d'armée, plus clément, supprima la prison et accorda à Dutilleux une permission de trente jours.

» Dutilleux se rendit donc en Belgique et là, en consultant et en vérifiant des papiers de famille, il découvrit que son grand père, mort, était belge, que son père, mort, était belge. Mais alors, lui même était donc belge. Il ne devait aucun service militaire à la France et, par suite, ses actes d'engagement et de rengagements étaient nuls.

» Dutilleux, riche désormais, n'avait plus le même enthousiasme pour le métier militaire. C'est si bon, lorsque l'on a des millions, d'avoir toute liberté, de les dépenser en plaisirs, sans dépendre de personne.

» Dutilleux, en conséquence, a demandé au tribunal civil de la Seine de déclarer qu'il est citoyen belge, que ses actes d'engagement et de rengagement sont nuls comme contractés par erreur, et la première chambre du tribunal civil de la Seine après avoir examiné sa requête, présenté par Me Busson-Billault, lui a donné complètement raison.

» Le tribunal a décidé que Dutilleux, né en France d'un père étranger, ne pouvait, aux termes de l'article du code civil, acquérir la nationalité française qu'en faisant dans l'année de sa majorité une déclaration réclamant la qualité de Français : que rien ne pouvait suppléer à cette déclaration, même les actes d'engagement et de rengagement, alors surtout que Dutilleux n'avait signé ces actes que convaincu de sa qualité de Français.

» Voilà Dutilleux redevenu belge, délié de toute obligation militaire envers la France.

» Espérons tout au moins qu'il rendra la prime de rengagement, il a le moyen de le faire. »

PAS-DE-CALAIS

Le blé à épi carré. — M. E. Porion, président de la Société d'agriculture de Saint-Omer, et M. F. Dehérain, membre de l'Académie des sciences et professeur à l'Ecole d'agriculture, poursuivent leurs cultures expérimentales sur le blé à épi carré. Ils en sont à leur quatrième année d'essais, les uns directs sur deux domaines placés sous leur surveillance immédiate, Wardrecques (Pas-de-Calais) et Bjaringhem (Nord), les autres indirects sur de nombreux points du territoire français, mais dirigés d'après leurs instructions.

En comparant les rendements moyens obtenus en 1888 avec l'épi carré à ceux qui ont été fournis par les autres variétés, on constate que, chez les expérimentateurs du midi de la France, les récoltes signalées ont passé de 20 hectolitres à 29 hectolitres, soit une différence en plus de près de 9 hectolitres. Dans la région moyenne, les variétés habituellement semées ont rendu en moyenne 27 hectolitres. L'épi carré, 36 hectolitres ; soit une différence en plus pour le dernier de 9 hectolitres par hectare. Enfin, dans la région septentrionale, les blés du pays ont donné 41 hectolitres ; le blé carré près de 49, c'est à dire 8 hectolitres de plus, le tout en chiffres ronds.

Sans doute, il faut se garder de généraliser ces rendements, qui sont obtenus par les cultivateurs intelligents enrôlés sous la bannière de MM. Porion et Dehérain. S'ils sont dûs pour une part à la qualité de la semence, il est possible, probable même qu'une autre part doit s'attribuer aux qualités natives ou acquises du sol et aux soins dont la récolte est entourée. Mais il n'en est pas moins curieux de constater que, par exemple dans les Bouches-du-Rhône, où, d'après l'état approximatif publié au *Journal officiel*, on a récolté 8 hectolitres de blé en 1888, M. Gallician en ait récolté 32, c'est-à-dire le quadruple de la moyenne départementale.

Cependant, on ne saurait trop le répéter, il ne faut pas encore considérer comme probants les résultats donnés par l'épi carré *dans le Midi*. On ne l'y a point expérimenté sur un nombre de points suffisants pour être sûr qu'il réussirait de la même façon sur les différentes terres capables de produire du blé sous ce climat. Il faut que les essais en se continuant se multiplient, et il est à désirer que les hommes de bonne volonté viennent grossir les rangs de la légion expérimentale dont MM. Porion et Dehérain sont les chefs. Pour la région moyenne de la France, et surtout pour celle du Nord, il en est autrement : le blé à épi carré y paraît tout à fait à sa place, et son adoption n'y peut présenter que des avantages.

(*Echo*).

BELGIQUE

Mouscron. — *M. Clotaire Mullier à la Cour de Cassation.* — On nous écrit :

« La Cour de cassation vient d'accueillir le pourvoi de M. Clotaire Mullier. Le jugement du Conseil de discipline de notre garde civique est donc encore une fois réduit à néant.

» C'est un nouveau soufflet appliqué par la Cour suprême, sur la joue de l'état major de notre milice citoyenne. C'est une réponse péremptoire à toutes les arguties de votre confrère l'*Avenir*. Cet arrêt donne la mesure de la confiance qu'il faut accorder à sa science juridique. Le bon journal ! L'excellent cœur ! Je me rappelle qu'il vous trouvait ridicule, qu'il vous prenait en pitié parce que vous vous permettiez de trouver que toute la procédure suivie en cette affaire par le conseil de discipline n'était pas précisément conforme à la loi. Il était pour vous plein de commisération parce que vous défendiez cette cause « mauvaise, perdue d'avance. »

» En bien ! cette cause « mauvaise, perdue d'avance, » notre cour suprême la fait sienne. Que va faire maintenant le conseil de discipline ?

» J'avais bien raison de vous dire dernièrement qu'il aurait encore à Mouscron de bien beaux jours pour les amis de la franche gaîté. »

— M. le chanoine H. Delbar, natif de Mouscron, ancien supérieur du petit séminaire de Roulers et président du séminaire épiscopal de Bruges, est nommé curé-doyen de Menin, en remplacement de M. Ostyn, dont nous avons annoncé la mort.

Cette nomination a été accueillie avec joie par les meninois, qui trouveront en M. Delbar le digne successeur des vertus de M. Ostyn.

M. Van den Berghe, docteur et professeur de droit canon, à l'Université de Louvain, remplacera M. Delbar à la présidence du grand séminaire.

— Un arrêté royal du 29 avril 1889 porte que l'officier de gendarmerie marié avant sa nomination au grade de sous lieutenant et qui aura été autorisé à participer à la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée, continuera, malgré la cessation de ses versements à la caisse de secours de la gendarmerie, à bénéficier de l'affiliation à cette dernière caisse, jusqu'au moment où sa femme ou ses enfants auront droit à une pension ou à un secours éventuel de veuve ou d'orphelins d'officier.

Crime à Elverdinghen, près d'Ypres. — Un crime vient d'être découvert à Elverdinghen, près d'Ypres. Un cultivateur de cette localité, marié et père de famille, entretenait depuis longtemps des relations coupables avec une jeune fille de la même commune, de laquelle il aurait eu deux enfants, dit-on.

Samedi, après l'avoir assassinée, il mit le cadavre dans un sac et le transporta à une lieue de distance où il le cacha dans du fumier. Ce sac vient d'être découvert et le fermier a été arrêté, la nuit dernière, par la gendarmerie d'Ypres. Le parquet et la gendarmerie, accompagnés de l'assassin, se sont rendus, mercredi matin, sur le théâtre du crime.

Le prince Ferdinand de Croy, fils du prince Jules de Croy et de la feue princesse, née comtesse d'Ursel, sœur du duc actuel, vient de partir pour Rome, où il va s'engager dans les ordres sacrés.

Explosion et incendie à Esnival-lez-Verviers. — On nous écrit le 30 : Une explosion suivie d'incendie a eu lieu aujourd'hui, vers 10 heures du matin, dans l'établissement gazométre de MM. Snoeck et Delabaire, à Esnival-lez-Verviers.

A l'annonce du sinistre, les pompiers de la commune, de l'établissement Snoeck et d'autres industriels de la localité sont arrivés, et en peu de temps on a été maître du feu.

Les dégâts occasionnés sont minimes. Il est heureux, toutefois, que l'incendie ne soit pas déclaré pendant la nuit.

La participation de la Belgique à l'Exposition de Paris sera une des plus brillantes des participations étrangères. Un grand nombre d'exposants des industries diverses sont en train de s'installer surtout dans la travée centrale que le président de la République parcourra lundi prochain, jour de l'ouverture.

De l'aveu de tous, les compartiments belges sont les plus avancés ; celui de la halle des machines, presque entièrement terminé aujourd'hui, présente un coup d'œil véritablement splendide et sera une des principales attractions de l'Exposition.

Jamais la Belgique n'a fait mieux ni plus grand ; quant à la façade belge à présent débarrassée de ses échafaudages, elle fait l'admiration générale.

Les droits d'entrée sur les fontes. — Hier, à la fin de la séance, M. Beernaert a proposé, en ce qui concerne les droits d'entrée sur les fontes, etc., de retirer le bénéfice de l'art. 40 du 4 mars 1846, en vertu duquel les vieux fers et la fonte étrangère destinés au moulage et à la fabrication de l'acier sont admis en franchise provisoire ; de réduire de 5 fr. à 2 fr. 50 le droit sur les fontes brutes et vieux fers et de réduire de 25 c. à la tonne le tarif de transport.

La Chambre a ordonné le renvoi de la pétition qui avait fait l'objet du débat, au ministre des finances. M. Beernaert a promis qu'il tiendrait compte, dans la rédaction d'un projet définitif, des observations présentées au cours de la séance par les partisans de la suppression des droits.

Indispensable dans les ménages. — Bouscagières (Gers), le 28 août 1888. — Je souffrais d'un embarras gastrique tous les ans au mois d'avril ; ma femme souffrait d'une névralgie à la tête. Une seule boîte de Pilules Suisses à 1 fr. 50 nous a totalement guéris. Je ne puis assez recommander les Pilules Suisses contre ces maladies et je veux toujours en avoir quelques boîtes à la maison. (Signature légalisée). GERMAIN RANSAN. 194111d

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 1er mai.* — Germaine Mouveaux, rue Malplaquet. — Jules Roclandt, rue de Toulouse. — Jean Leemans, rue d'Arcole. — Henri Gravelines, rue de Launoy, 350. — Pierre Renart, rue des Ogiers. — Alice Neys, Hôtel-Dieu. — Emile Valette, Hôtel-Dieu. — *Mariages.* — Henri Lesaffre, 25 ans, représentant, rue Saint-Amand, et Elise Ruhn, 23 ans, sans profession, rue de l'Epeule, 50. — Clovis Vienne, 30 ans, employé, et Maria Sagers, 19 ans, sans profession, Grande-Rue. — *Déclarations de décès du 1er mai.* — Henri Coiffier, 12 jours, rue de Soubise. — Germaine Canaus, 7 mois, rue d'Alger, 8. — Julien Hamel 1 an, rue Fabert. — Rachel Delbar, 1 mois, rue des Champs, 9. — Philomène Piront, 40 ans, ménagère, Hôtel Dieu. — Anna Lelong 32 ans, soigneuse, Hôtel-Dieu. — Victor Eclaisle, 27 ans, employé, rue de la Redoute, 183 — Achille Desauva, 6, 59 ans, journalier, rue de la Guinguette, 119. — Léon Dumortier, 4 mois, rue du Collège, 184.

CROIX. — *Déclarations de naissances du 22 au 28 avril* — Denise Quivy, rue des Ogiers. — Hélène Prouvost, rue des Ogiers. — Léon Messe, rue Saint-Piat. — Jules Demortier, rue de Metz. — *Publications de mariages.* — Désire Hespel, 23 ans, apprêteur, à Calais, et Louise Tibaut 21 ans, repasseuse, à Croix. — Jean Ferret, 31 ans, tisserand à Croix, et Virginie Desmet, 23 ans, tisserande, à Croix. — François Gys, 47 ans, marchand de bois, à Croix, et Marie Faisant, 45 ans, ménagère, à Croix. — *Mariages* — Varie Verslype, 28 ans, journalier, à Hem, et Léonie Vancoppenolle, 33 ans, journalière, à Croix — Urbain Prouvost, 43 ans, emballeur, à Croix, et Sophie Derreux, 26 ans, couturière, à Croix. — Pierre Delfortrie, 36 ans, mécanicien, à Croix, et Elise Noelain, 36 ans, soigneuse, à Croix. — Paul Houcré, 25 ans, mécanicien, à Hem, et Alphonsine Frère, 27 ans, peigneuse, à Croix. — *Déclarations de décès du 22 au 28 avril.* — Edouard Farvaque, 27 ans, matelassier, Grande-Rue. — Gabrielle Cornil, 8 mois, rue Charles-Quint. — Jean Vanhooland, 7 mois, rue Voltaire. — Louis Dubart, 50 ans 10 mois, peintre, rue Duquenier. — Marcelli, présenté sans vie. — François Deme s, 1 mois, court du Nord.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 26 au 30 avril.* — Céleste Guevart, Nouveau-Monde. — Louis Vermeire, h. Saint-Liévin. — Maria Deffrennes, Crétinier — Rosa Bâny, Plouys. — Albert Salmon, Crétinier. — Rosa Catteau, rue Enfer. — *Publications de mariages.* — Augustin Bertel, 25 ans, maçon, et Louise Vermersch, 21 ans, soigneuse. — Louis Tesse, 39 ans, tisserand, et Julienne Herminet, 46 ans, bobineuse. — *Mariages.* — Esaïe Vanaverbecke, 24 ans, tisserand, et Flore Duhamel, 21 ans, piqueuse. — Louis Mathou, 31 ans, maréchal-ferrant et Sophie Desmet, 45 ans, ménagère. — Charles-Louis Coin, 30 ans, préposé des douanes, et Emérence Vanparys, 22 ans, couturière. — Emile Dheedene, 26 ans, tisserand, et Philomène Hespel, 21 ans, tisserande. — Henri Delvinquière, 26 ans, tisserand, et Maria Duffrennes, 27 ans, fileuse. — Emile Delannoy, 26 ans, tisserand, et Maria Houset, 20 ans, dévideuse. — Edouard Detollenaere, 28 ans, journalier, et Florentine Verstraete, 20 ans, soigneuse — Alphonse Derreveaux, 24 ans, tisserand, et Marie Lévers, 23 ans, tisserande. — Moïse Trentesseaux, 35 ans, tisserand, et Philomène Salembier, 33 ans, tisserande. — Henri Hippel, 26 ans, tisserand, et Maria Dehem, 26 ans, tisserande. — Arthur Cottenier, 26 ans, ourdisseur, et Philomène Debenne, 21 ans, visiteuse de pièce. — *Déclaration de décès du 26 au 30 avril.* — Pierre Briet, 71 ans 4 mois sans profession. Hôpital.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 1er mai* — Berthe Vanstenkiste, rue de Wailly. — Arthur Frémaux, rue de la Croix-Rouge. — Julia Fleury, rue Houchard. — André Catteau, rue Masquelier. — Julien Toulemonde, rue de Renaix. — Joséphine Derycz, à la Blanche-Porte. — Pauline Gaston, rue de Gand. — *Mariages.* — Désiré Delbotte, 23 ans, trieur, et Maria Goeman, 24 ans, sans profession. — Léopold Praet, 24 ans, cordonnier et Léonie Ghesquière, 36 ans, couturière. — *Déclarations de décès du 1er mai.* — Louis Maes 11 mois, rue de Dragons. — Jeanne Dufermont, 2 ans 10 mois, Pont-de-Neuville. — Jean-Baptiste Papin, 2 ans 1 mois, rue des Anges. — Pierre Deletombe, 14 jours, aux Phalempins. — Jean-Baptiste Carette, 69 ans 10 mois, représentant de commerce, rue du Château. — Rosalie Delquux, 4 ans 1 mois, rue de la Latte. — Cyrille Callewaert, 8 mois 13 jours, rue des Coulons. — Aurélie Defrennes, 19 ans 25 jours, doublesse, rue de la Blanche-Porte.

FLERS-LILLE. — *Déclarations de naissances du 15 au 30 avril.* — Adrienne Delattre, au Bourg. — *Publications de mariages.* — Charles Gaudefroy, 24 ans, journalier, et Célina Demouveaux, 31 ans journalier, au Sart. — Edouard Dereux, 33 ans, employé à Flers-Breucq, et Nelly Vanpoucke, 30 ans, sans profession, à Lille. — Charles Dété, 31 ans, épinglier, à Flers-Bourg, et Clara Marescaux, 26 ans, journalière, à Ascq. — Jean-Louis Dhelemme, 25 ans, tondeur, à Flers-Bourg, et Pauline Bonnelle, 21 ans, tisseuse à Lille. — *Mariages.* — Napoléon Deller, 31 ans, journalier, et Florine Wattel 23 ans, journalière, à Flers-Sart. — Jules Lenglet, 25 ans, journalier, et Fidéline Wattel 23 ans, journalière, à Flers-Bourg. — Lucien Carton, 25 ans, employé à Roubaix, et Marie Dassonville 19 ans, couturière à Flers-Bourg. — Alfred Quesnoit, 22 ans, employé à Croix, et Rose Wattel, 19 ans sans profession, à Flers-Breucq. — *Déclarations de décès du 15 au 30 avril.* — Jean-Baptiste Senamne, 34 ans, journalier, route de Lannoy. — Louis Benoit, 4 ans, cité Goube. — Louis Pluquet, 63 ans, journalier, rue du Port. — Anseline Picavet, 2 ans 8 mois, au Breucq.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille HAROUX DERACHINOIS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Eugène HAROUX, décédé à Wattrelos, le 1er mai 1889 à l'âge de 24 ans, administré des Sacrements de notre mère la Ste Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le vendredi 3 courant, à 9 heures, en l'église de Wattrelos. — L'assemblée à la maison mortuaire, carrière du Moulin, près la place. — L'Obit du mois sera célébré le lundi 3 juin, à 9 h., en ladite église.

Les amis et connaissances de la famille DESSOUYAGE qui, par oubli, n'auraient pas reçu la lettre de faire-part du décès de Monsieur Achille-Léonard DESSOUYAGE, décédé à Roubaix, le 1er mai 1889 dans sa 63 année, administré du Sacrement de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le vendredi 3 courant, à 8 heures ½, en l'église du Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Guinguette, 119.

Les amis et connaissances de la famille Jean-Louis PICAVET qui, par oubli, n'auraient pas reçu la lettre de faire-part du décès de Monsieur Henri-Joseph PICAVET décédé subitement à Leers le 1er mai 1889, dans sa 38e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le vendredi 3 courant, à 9 heures ½, en l'église de Leers. — L'assemblée à la maison mortuaire, ferme Picavet — L'obit du mois sera célébré le lundi 10 juin, à 9 heures ½, en la même église.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Christophe, à Tourcoing le vendredi 2 mai 1889 à 8 heures ½, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Laure-Eugénie-Sidonie-Louise GUILBERT, décédée à Tourcoing, le 21 avril 1888, dans sa 30e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Le Comptoir d'Escompte

Paris, 2 mai. — Par suite du vote émis le 29 avril par les actionnaires du Comptoir d'Escompte le traité intervenu entre les administrateurs provisoires, MM. Edmond Moreau, Paul Monchicourt et M. Denormandie, pour la reconstitution du Comptoir, est devenu définitif.

M. Denormandie et ses collaborateurs sont en train de prendre possession de l'actif de l'ancien Comptoir, de mettre la dernière main aux statuts et de compléter le conseil d'administration.

Cette œuvre d'entrée en matière sera achevée d'ici à peu de jours et le 10 mai, durant, aura lieu l'émission des titres réservés par privilège aux anciens actionnaires.

On sait que la nouvelle combinaison a pour patrons, en même temps que MM. de Rothschild, les financiers, banquiers et négociants les plus notables de Paris.

Par une innovation empruntée aux sociétés étrangères, le contrôle des actes directoriaux sera dans la nouvelle société, organisé de manière à rendre impossible des événements tels que ceux qui ont ruiné l'ancien comptoir.

Les pouvoirs omnipotents qu'exerçait M. Denfert-Rochereau ne seront pas accordés au nouveau directeur, lequel ne sera qu'un premier employé dont la signature n'engagera la société qu'autant qu'elle sera approuvée par celle d'un administrateur.

Bosnie et Herzegovine. — Annexion officielle des deux provinces par l'Autriche. — Déclarations d'un diplomate allemand.

Bucharest, 2 mai. — Suivant l'*Express-Orient*, le ministre d'Allemagne à Belgrade, le comte de Bray, aurait fait à une personnalité du parti progressiste une déclaration concernant l'annexion officielle de la Bosnie à l'Autriche Hongrie.

« Cette annexion, aurait-il dit, est chose depuis longtemps décidée, et elle est approuvée par l'Allemagne ; elle se serait faite au printemps sans la mort soudaine du prince Rodolphe. »

Le ministre d'Allemagne aurait affirmé que cette mort n'avait d'ailleurs en rien changé la politique de l'Autriche-Hongrie en Orient, que l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine serait un fait accompli avant la fin de l'automne prochain et que la Russie elle-même la reconnaîtrait.

Le comte de Bray aurait ajouté que les autorités en Bosnie et en Herzégovine travaillaient dès maintenant dans ce but, afin de préparer le peuple à cette annexion.

Un nombre considérable de notables serbes de Bosnie avait pris la résolution d'aller à Shabatz saluer le jeune roi de Serbie au nom de la Grande-Serbie. La police autrichienne ayant eu à temps vent de la chose, empêcha la réalisation de ce projet par les mesures les plus sévères et les menaces les moins dissimulées.

Dans toutes les localités frontières, dans toutes les villes de Bosnie, les agents de la police secrète fourmillent.

Les ambassadeurs

Paris, 2 mai. — Comme tous ses collègues les ambassadeurs, lord Lytton, ambassadeur d'Angleterre, partira samedi matin en congé pour Londres.

Les promotions dans la Légion d'Honneur

Paris, 2 mai. — La promotion dans la Légion d'honneur présentée par le ministre de la marine comprend 2 grands officiers, qui sont, comme nous l'avons annoncé, l'amiral Conte et le général Dard.

Elle comprend encore 9 commandeurs, parmi lesquels le contre-amiral Augey Dafresne, les capitaines de vaisseau de la Chauvinière et Vollet le général Chaus, 35 officiers et 132 chevaliers.

150 médailles militaires seront attribuées aux grades inférieurs, aux marins et aux soldats de l'infanterie de marine.

Les obsèques de M. Rochefort fils

L'*Intransigeant* publie la note suivante :

« Pour répondre aux questions que nous posent un grand nombre de nos amis, nous croyons devoir annoncer que les obsèques de M. Henri Rochefort fils auront lieu à Paris, probablement dimanche prochain au plus tard lundi. »

Un échec au ministère Salisbury

Londres, 2 mai. — La Chambre des Communes, après une discussion qui a duré cinq heures, a adopté, par 113 voix contre 102, une motion de M. Samuel Smith condamnant le système financier du gouvernement des Indes au sujet du commerce des boissons alcooliques et de l'opium. Cette motion a été combattue par le gouvernement. Le vote a été accueilli par des applaudissements de l'opposition.

CHOSES ET AUTRES

Entre concierges :

— Eh bien ! êtes-vous content de votre nouvelle loge ?

— Heu ! heu ! comme ça ! Il y a le locataire du second qui rentre toutes les nuits passé deux heures, et ceux du troisième, des poètes qui ne m'adressent jamais la parole ! Si de temps en temps, je n'ouvrais pas leurs lettres, je ne saurais jamais un mot de leurs affaires.

Condition publique de Roubaix

Relevés mensuels comparatifs :

Mouvement du mois d'Avril 1887

84	Colis de soie		6.428 k.
17.784	» de laine peignée		1.807.066 »
3.819	» de laine filée		411.423 »
404	» de blousses		43.946 »
1.810	» de coton		193.869 »
22.901	colis pesant ensemble		2.462.672 k.
	Décreusage	250 1/2 opérations	
	Titrage	1.893 /.	»

Mouvement du mois d'Avril 1888

68	Colis de soie		4.239 k.
14.045	» de laine peignée		1.511.604 »
3.055	» de laine filée		328.959 »
393	» de blousses		42.665 »
1.292	» de coton		138.467 »
18.853	colis pesant ensemble		2.025.944 k.
	Décreusage	144 1/2 opérations	
	Titrage	1.451 /.	»

Mouvement du mois d'Avril 1889

84	Colis de soie		6.578 k.
21.286	» de laine peignée		2.290.379 »
4.260	» de laine filée		459.459 »
187	» de blousses		20.339 »
1.200	» de coton		128.313 »
27.017	colis pesant ensemble		2.905.068 k.
	Décreusage	121 1/2 opérations	
	Titrage	1 814 1/2	»

Le Directeur, GASTON PICK.

Condition publique de Tourcoing

Mouvement comparé du mois d'Avril

Matières	1888 Nombre de lots	1888 kilos	1889 Nombre de lots	1889 kilos
Soie	2	164	9	531
Laine peignée	743	1.372.815	765	1.695.554
Laine filée	614	273.237	675	321.135
Blousses	46	109.176	75	111.854
Coton	168	112.090	108	71.041
TOTAUX	1.595	1.867.482	1.632	2.200.115

Expéditions et arrivages par voie ferrée :

Expédié par la Condition	475.700 kil.
Remis en gare aux expéditeurs	273.625 »
Arrivages directs par voie ferrée	72.470 »
Total	821.795 kil.

Conditionnements : 6.349 1/2 ; titrages : 279 ; dégraissages : 49 /..

Le Directeur, STORHAY.

Revue des Deux-Mondes. — Sommaire de la littérature française et étrangère, histoire, politique, philosophie, voyages, sciences, beaux arts. — Livraison du 1er mai 1889. — I. Deux Sœurs, troisième partie, par M. André Theuriet. — II. Souvenirs diplomatiques. — La mission de M. de Peralgry à Berlin en 1850. — I. La France et la Prusse au sortir de la Révolution de 1848, par M. G. Rothan. — III. La liberté religieuse en Russie. — II. Les cultes non chrétiens ; Juifs et Musulmans, par M. Anatole Leroy Beaulieu, de l'Institut de France. — IV. Du Danube à l'Adriatique. — I. Le sol. — V. Un Humoriste allemand J. an Paul Frédéric Richter, par M. Paul Stapfer. — VI. La température et la vie, par M. Henry de Varigny. — VII. La correspondance de M. Thouvenel et du duc de Gramont, par M. G. Valbert. — VIII. Revue dramatique : Odéon, *Récoltée*; Comédie-Française, reprise de *Maître Guérin*; Vaudeville, *Mensonges*. — IX. Chronique de la quinzaine, histoire politique et littéraire. — X. Le mouvement financier de la quinzaine. — XI. Bulletin bibliographique.

La *Table* de la *Revue*, de 1874 à 1886, est mise en vente au prix de 2 fr. pour Paris, 2 fr. 25 pour la province, 2 fr. 50 pour l'étranger, port compris. La *Table*, de 1831 à 1874, est livrée au prix de 3 fr. pour Paris, 3 fr. 75 pour la province et l'étranger.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire avec la livraison du 1er avril 1889 sont priés de le renouveler pour n'éprouver aucun retard dans l'envoi de la *Revue*.

Toute traduction ou reproduction des travaux de la *Revue des Deux Mondes* est interdite dans les publications périodiques de la France et de l'étranger.

LE CHEVAL, *Caractères, Races, Hygiène, Organisation, Soins à donner, etc.* Suivi d'une étude sur le Mulet et ses diverses races. Cours professé à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, par Lemichel ✻, vétérinaire en premier. Nouvelle édition illustrée de 70 figures. Un volume de 216 pages. Prix : 2 fr. — Librairie du *Journal de Roubaix*.

Cet excellent livre, dont deux éditions n'avaient pu épuiser le succès, manquaient depuis longtemps en librairie, et cette nouvelle édition va rendre les plus grands services à tous les amateurs et possesseurs de chevaux. C'est pour eux un guide indispensable, sûr, complet, aussi simple que pratique, qui leur fournit tout ce qu'ils ont besoin de savoir. Le mérite de ce cours, professé à l'Ecole spéciale militaire, est reconnu partout aujourd'hui. Grâce au bas prix auquel cette nouvelle édition est donnée, on peut affirmer qu'*il n'existe pas d'ouvrage similaire pouvant rendre les mêmes services, ayant la même valeur et dont le prix soit si peu élevé.* 33588—17450

CHAMP DE FOIRE

HIPPODROME DE ROUBAIX. — 20 Chevaux. — 50 Artistes, pour la première fois à Roubaix. — Clique F. LEHMANN, troupe équestre française, sous la direction de Mlle Fanny Lehmann, écuyère des Cirques de Paris.

Jeudi 2 mai, à trois heures après midi, brillante matinée spécialement organisée pour les familles qui ne peuvent assister à la représentation du soir. — Prochainement début de O'Kill, le plus fort ventriloque de l'époque, grand succès des Folies-Bergères de Paris.

Le soir à 8 heures ½. — Grande représentation.

Prix des places : Fauteuils et loges, 3 fr. ; pourtour, 2 fr. ; premières galeries, 1 fr. 25 ; deuxièmes galeries, 60 c. — Pour la location au bureau du Gérant, rue des Longues-Haies.

OUVERTURE DE LA SAISON D'ÉTÉ

AUX

Fabriques Parisiennes

16, Rue du Vieil-Abreuvoir, 16

ROUBAIX

MAISON A REMIREMONT (Vosges), 35, Grande-Rue

MAISON A PARIS, Rue de la Jussienne, 11

GRANDE

SPÉCIALITÉ DE BLANC

Trousseaux et Layettes

Grande mise en vente pour cette saison de modèles nouveaux pour

TROUSSEAUX ET LAYETTES

ainsi qu'une quantité considérable d'articles pour enfants, tels que :

Robes, Tabliers, Douillettes, Pelisses, Robes de baptême, etc.

RIDEAUX EN TOUS GENRES

CHOIX CONSIDÉRABLE

DE LINGERIE FINE

GRAND ASSORTIMENT DE

DRAPS & TAIES

brodés

Prix exceptionnels

Broderies en tous genres

Spécialité de Bandes et Entredeux

à la main

Dépôt de Toiles des Vosges

ET

LINGE DE TABLE

garantis à l'usage

CHIFFRES ET BRODERIES

A FAÇON

Grand choix

d'Articles pour 1re Communion

Maison reconnue depuis de longues années pour offrir les plus GRANDS ASSORTIMENTS, vendre le MEILLEUR MARCHÉ et entièrement de confiance.

PRIX FIXE *marqué en chiffres connus*

16, rue du Vieil-